

Accueil en résidence à la TGIR Huma-Num

Version du 14 juillet 2021

Préambule

Depuis 2013, la TGIR Huma-Num s'est investie auprès de la communauté SHS en développant une gamme de services numériques répondant aux besoins des différentes communautés. Or la numérisation des corpus de recherche et l'informatisation de leur traitement se sont traduites par une innovation tous azimuts dans le domaine de l'informatisation des données de la recherche, menée par un grand nombre d'acteurs au plus proche des programmes de recherche. Les communautés de recherche se sont ainsi non seulement appropriées les outils et les services numériques, mais elles ont également pris une part active de leur élaboration. C'est dans ce contexte de diversification des outils et des besoins que la TGIR Huma-Num met en place un dispositif de résidence permettant d'accueillir des recherches sur les usages, les méthodes et les outils nécessaires aux projets de recherche à l'ère numérique.

1. Cadre général de l'accueil en résidence

L'accueil en résidence d'un enseignant-chercheur ou d'une enseignante-chercheuse à la TGIR Huma-Num s'inscrit dans le cadre administratif du dispositif d'accueil en délégation proposée par le CNRS :

« L'accueil en délégation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs est régi par l'article 14 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié. La délégation est une position spécifique aux maîtres de conférences et aux professeurs des universités et relève du dispositif général d'accueil pour activité de recherche au CNRS.¹ ».

Le candidat ou la candidate à un accueil en résidence à la TGIR Huma-Num doit donc soumettre un dossier en suivant la procédure indiquée sur le site du CNRS ;<https://carrieres.cnrs.fr/fr/accueil-en-delegation>.

Néanmoins, le dispositif d'accueil en résidence à la TGIR Huma-Num se distingue d'un accueil en délégation sur les points suivants :

- La durée de l'accueil en résidence à la TGIR Huma-Num est d'un an et ne peut excéder deux demandes de renouvellement.
- Le Conseil Scientifique de la TGIR Huma-Num donne un avis sur les dossiers de candidature.
- Le projet scientifique de la candidate ou du candidat s'inscrit nécessairement dans une des thématiques qui sont proposées chaque année par la TGIR Huma-Num en relation avec son conseil scientifique.
- Le candidat ou la candidate prépare son projet scientifique en coordination étroite avec la direction de la TGIR Huma-Num,

La candidate ou le candidat à un accueil en résidence à la TGIR Huma-Num doit donc construire son projet scientifique en coordination avec la direction de la TGIR Huma-Num avant de soumettre son dossier d'accueil en délégation.

2. Objectifs

Le principal objectif de l'accueil en résidence à la TGIR Huma-Num d'un enseignant-chercheur ou d'une enseignante-chercheuse est que celle-ci contribue activement à la définition, à l'évolution et à la création de nouveaux services numériques génériques et interdisciplinaires. L'accueil en résidence à la TGIR Huma-Num s'appuie sur le principe d'une démarche exploratoire où les enseignant-chercheurs vont pouvoir réaliser des expérimentations en lien avec la mission et les axes de recherche du TGIR Huma-Num. Il s'agit de faire

¹<https://carrieres.cnrs.fr/fr/accueil-en-delegation>

émerger et d'accompagner la réalisation d'idées innovantes pouvant, mais sans obligation de résultat, devenir candidates à la généralisation et à l'industrialisation vers un nouveau service.

3. Thématiques pour l'accueil en 2022

Le projet scientifique doit s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- La spécification de méthodes et d'outils pour l'analyse des données et en vue de contribuer à l'appropriation des méthodes utilisant les outils numériques (IA, Deep Learning, Machine Learning, traitement par calcul GPU sur les données textuelles, iconographiques, audio-visuelles, 3D, 4D, etc.) par les communautés.
- Le développement et la valorisation des usages et des services fondés sur les technologies d'ISIDORE et de NAKALA.
- Le développement de protocoles et de méthodes d'écriture et d'édition scientifiques embarquant les données et leurs traitements et articulant les services de la TGIR Huma-Num (NAKALA, ISIDORE, Stylo, Callisto, Gitlab, etc.)
- La définition et la création de référentiels scientifiques, disciplinaires, alignés aux référentiels métiers existants et dans le « *linked open data* ». Il pourra s'agir de propositions débouchant sur la possibilité d'aide à la description de données automatisée à partir de techniques d'apprentissage sur les données existantes.

Le projet scientifique s'attachera à s'appuyer sur le contexte institutionnel du développement des usages sur les données en SHS en cours de mise en place sur le Campus Condorcet (GED, EPHE, etc.), dans les MSH (dans le cadre de la déclinaison des correspondants de la TGIR Huma-Num dans ces structures), dans les dispositifs de « Lab » portés par la BnF ou d'autres partenaires.

Le projet scientifique comportera une section programme de recherche qui déclinera de manière détaillée les jalons (diagramme de Gantt), les méthodes et outils utilisés, et les différentes productions planifiées (jeux de données, publications, preuves de concepts, spécifications, enquêtes de terrain, etc.)

4. Modalités de la soumission d'une candidature

La candidate ou le candidat à un accueil en résidence à la TGIR Huma-Num construit son projet scientifique en coordination avec la direction de la TGIR Huma-Num, Le projet scientifique est soumis au Conseil Scientifique de la TGIR Huma-Num qui l'évalue et donne un avis motivé.

En parallèle, la candidate ou le candidat soumet son dossier d'accueil en délégation au CNRS.

5. Déroulement de l'accueil en résidence

L'enseignant-chercheur ou l'enseignant-chercheur bénéficiera de l'appui du Huma-Num Lab (HN Lab) qui coordonne l'accueil des résidences au sein de la TGIR Huma-Num. En relation avec les différents pôles de la TGIR Huma-Num, le HN Lab cherche à développer une réflexion globale sur les évolutions épistémiques et méthodologiques dans le champ des SHS, tel qu'il se reconfigure dans l'environnement de savoir numérique. Les axes de recherche sont principalement tournés vers les disciplines formant les sciences humaines et sociales (SHS), mais concernent aussi, au-delà des SHS, les disciplines à l'intersection de l'informatique, de l'ingénierie des connaissances et de la donnée (data sciences), de l'industrie des connaissances et des domaines du patrimoine culturel dans sa dimension numérique.

La TGIR Huma-Num mettra à disposition de l'enseignant-chercheur ou de l'enseignante-chercheur la logistique nécessaire décrite dans le programme de recherche soumis (espace de travail, moyens numériques, etc). Le programme de recherche des résidences sera co-dirigé par l'enseignant-chercheur ou l'enseignante-chercheur et par une ou un membre de l'équipe de la TGIR Huma-Num. Cette collaboration permettra de

poser les jalons pour un éventuel portage du projet initial vers un projet de service. Cette réflexion pourra faire l'objet des séminaires internes intégrant les pôles de la TGIR Huma-Num concernés. Ce portage fera l'objet d'un document de cadrage spécifique livré en fin de résidence.

L'ensemble des productions scientifiques produites par l'enseignant-chercheur ou de l'enseignante-chercheure accueillie en résidence devront respecter les principes de la Science Ouverte (dépôt dans les archives ouvertes de Hal-SHS) et les principes du FAIR dans le cas où des ressources seraient produites.